



**REPUBLIQUE FRANCAISE**

-----  
**Département de la GIRONDE**

-----  
**Commune de SAVIGNAC-DE-  
L'ISLE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SESSION ORDINAIRE**  
Séance du 19 janvier 2016

**N°10-2016 : Approbation de la demande d'adhésion de la  
Commune de CESSAC au SIVU du chenil du Libournais**

L'an deux mille seize, le dix-neuf janvier à dix-huit heure quinze, les membres du Conseil municipal de la commune de Savignac-de-l'Isle, se sont réunis en mairie de Savignac-de-l'Isle, sur convocation qui leur a été adressée par Madame Chantal GANTCH, Maire, conformément à l'article L2121-10 du Code général des collectivités Territoriales, le 14 janvier 2016.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Etaient présents : 14 conseillers

Madame Chantal GANTCH - Maire ; Mesdames Véronique CHENAL, Muriel GABRIEL, et Monsieur Éric BINET – Adjoint-e-s au Maire ; Mesdames, Aurélie CELLIER, Béatrice de JESSÉ LEVAS, Francine LOTTE ; Messieurs François PURGUES, Éric FRON-ORTIN, Jean AUBRY, Thibaut FUGIER, Laurent MEYNIER, Antoine ROUGIER, Joël VERDIER - Conseillers municipaux.

**Absents excusés** :

**Secrétaire de séance** : Madame Aurélie CELLIER.

## ***Délibération***

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

**Vu** l'arrêté préfectoral en date du 17 novembre 1963, modifié successivement les 1<sup>er</sup> octobre 1991, 17 février 1993, 6 août 1993, 29 mars 1996, 7 novembre 1996, 26 mai 1997, 27 avril 1998, 27 avril 1999, 5 novembre 1999, 5 avril 2000, 6 juillet 2000, 10 janvier 2007, 21 mai 2007, 1<sup>er</sup> juillet 2009, 18 juin 2010, 7 août 2012, 30 octobre 2013, 2 mars 2015 et 3 décembre 2015 – portant création du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique du Chenil du Libournais regroupant, initialement, 53 communes de l'arrondissement de LIBOURNE,

**Vu** la délibération en date du 25 septembre 2015 par laquelle la commune de Cessac sollicite son adhésion au S.I.V.U. du chenil du Libournais,

**Vu** la délibération du comité syndical du S.I.V.U. du chenil du Libournais en date du 14 décembre 2015 acceptant la demande d'adhésion dont il s'agit,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Considérant** que la vocation du S.I.V.U. est d'accueillir le plus grand nombre possible de communes,

**Accepte** la demande d'adhésion au S.I.V.U. formulée par la commune de Cessac.

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- **M. le sous-préfet de l'arrondissement.**

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.

**Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Chantal GANTCH.**

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour, au siège de la collectivité,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.